

Collective Heating Management Chaleur (Région de Bruxelles-Capitale)

Formules de prix - Septembre 2021 - TVA exclue

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

1. PRIX D'ÉNERGIE INDEXÉ POUR LA CHALEUR

Redevance fixe (€/an)	Prix	117,00
Prix par kWh (c€/kWh)	Formule de prix	4,826 $1,9300 + 0,1000 \times TTF103 \text{ (Heren)}$

2. SUPPLÉMENTS

Ces suppléments ne sont pas compris dans les prix de l'énergie (point 1).

FEDERAL	(c€/kWh)
Cotisation sur l'énergie	0,09978
Cotisation fédérale (2)	0,06566
TOTAL	0,16544

(1) Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre trimestriel TTF103 (Heren) = 28,9642 €/MWh, d'application durant le 3ème trimestre 2021.

Le coefficient multiplicateur du TTF103 (Heren) est dimensionné pour convertir le prix du TTF103 (Heren) en c€/kWh.

Le paramètre TTF103 (Heren) est calculé et publié par ENGIE (voir www.engie.be).

Le paramètre TTF103 (Heren) évolue en fonction du prix du gaz sur le marché de gros aux Pays-Bas "ESGM" (TTF).

La définition du TTF103 (Heren) est la suivante:

* TTF103 (Heren) est la moyenne arithmétique des prix forwards journaliers du gaz naturel pour le trimestre de fourniture concerné sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") (tels que publiés par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "TTF Price Assessment") pendant le mois précédant le trimestre de fourniture.

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

(2) Pas soumis à la TVA.